



GENTHOD INFO

EDITION PRINTEMPS

LE MOT DU MAIRE | VISITE DES ARCHIVES
DE LA MAIRIE | PLAN DIRECTEUR
CANTONAL GENÈVE 2030 | CLUB DE JASS |
RÉOUVERTURE DU MUSÉE DE LA CROIX-
ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE |
PRATIQUE | MEMENTO | MAI 2013



LE MOT DU MAIRE Les travaux du Centre Communal Polyvalent avancent selon le calendrier établi. Une étape importante et impressionnante a été la pose des serpentins pour chauffer la salle communale. Le réseau est très serré puisque le chauffage se fera à température modérée. L'eau chaude est produite par les 12 sondes géothermiques profondes de 250 mètres. Le premier bâtiment à être terminé sera celui du parascolaire, afin d'être utilisé pendant l'été. Le bâtiment provisoire, datant de 2008 sera éliminé, et permettra la nouvelle implantation du terrain de basket.

C'est le 2 février 2010 que le Conseil municipal a voté le crédit de 16.1 Mio pour cet ensemble, le plus gros investissement que Genthod ait jamais eu. L'article paru dans la Tribune de Genève du 11 mars 2013 est faux, puisqu'une construction ne pourrait pas démarrer sans un vote préalable du Conseil municipal.

Les 2 délibérations du 5 mars 2013 ont un autre but. Le premier est d'entériner les dépenses engagées pour le concours du projet et les frais dus au recours d'opposants audit projet. L'autre est de voter les dépenses de la liaison énergétique entre le nouveau centre et l'école. Cette liaison ne faisait pas partie du devis général des architectes lauréats du concours et responsables de mener à bien ce projet. C'est grâce à l'intervention de l'ingénieur spécialiste des questions énergétiques que nous devons cette liaison, qui permettra de donner de l'eau chaude à l'école grâce à l'excédent calorifique produit dans le nouveau centre. Aujourd'hui, le flux énergétique va dans l'autre sens. C'est la nouvelle chaufferie à gaz de l'école qui permet de chauffer et de sécher les nouveaux bâtiments. Un atout précieux pour maintenir les délais et se débarrasser de l'humidité résiduelle. Une subvention a d'ailleurs été octroyée à la commune pour cette liaison représentant une plus-value environnementale.

Autres erreurs de l'article de la Tribune de Genève du 11 mars : c'est l'Harmonie et non pas la philharmonie qui occupera une partie des locaux; et c'est une agence postale telle que nous l'avons actuellement, et non pas un office postal qui aura sa place dans le troisième édifice. La différence entre agence et office étant l'absence de numéraire.

François Mazenod | Maire

**SAVEZ-VOUS
À QUOI SERVENT
LES GRILLES
D'ÉVACUATION
DES EAUX ?**

**LORS DE VOS
ACTIVITÉS
EN PLEIN AIR...**

**DÉVELOPPEZ
DES RÉFLEXES
AUSSI SIMPLES
QU'UN
JEU D'ENFANT :**

Elles sont indispensables à la collecte des eaux de pluie et permettent d'éviter les inondations sur les routes et dans les habitations.

CES GRILLES DE SOL ET LES CANALISATIONS QUI SE TROUVENT DESSOUS MÈNENT LE PLUS SOUVENT L'EAU À LA RIVIÈRE OU AU LAC LE PLUS PROCHE.

Situées près de nos maisons, de nos commerces, elles font partie de notre environnement quotidien. Mais trop souvent, hélas, elles sont utilisées pour évacuer des eaux sales qui polluent nos lacs et nos rivières, tuant la faune et la flore aquatique. C'est notre environnement immédiat qui est atteint!

CES POLLUTIONS PEUVENT ET DOIVENT ÊTRE ÉVITÉES !

> Utilisez de l'eau sans produit pour le nettoyage de vos balcons, terrasses, toitures.

> Soyez attentifs aux pesticides et autres produits chimiques que vous utilisez dans votre jardin, sur vos balcons, dans vos champs et cultures.

> Dosez vos produits selon les conseils d'utilisation qui figurent sur les emballages.

> Récupérez et déposez les excédents des produits nocifs que vous utilisez dans les centres de collectes.

> Nettoyez les pinceaux et autres outils de bricolage dans des lieux adaptés.

> Lavez votre voiture dans un espace dédié à cette activité.

> Si vous faites la vidange vous-même... récupérez l'huile de votre moteur et apportez-la à la déchetterie.

DANS TOUS LES CAS... ÉVITEZ DE DÉVERSER DES LIQUIDES POLLUANTS OU DES DÉCHETS DANS CES GRILLES.

DES GESTES SIMPLES PROTÈGENT NOTRE ENVIRONNEMENT.

VISITE DE ARCHIVES COMMUNALES

Dans le cadre d'un travail d'Histoire sur l'évolution de certains lieux de la commune, les élèves de 7P/8P de la classe de M. Favre sont venus à la Mairie visiter les archives ainsi que la salle du Conseil sous la conduite de Mme Rochat, secrétaire. Dans le premier local, ils ont pu comprendre comment les archives communales étaient conservées, dans des armoires mobiles capables de résister au feu. Ils ont eu l'occasion d'y consulter un ancien livre de comptes, remarquant au passage une écriture fort différente de la leur. Dans la salle du Conseil, les enfants ont observé les peintures murales, ainsi que l'ouverture (murée) qui donnait autrefois accès à la tour aujourd'hui disparue de l'ancien château de Genthod. Des plans, posés sur la grande table, ont permis de comprendre les transformations effectuées sur le bâtiment après son rachat par la commune. Pour terminer cette visite, les enfants (et leur enseignant!) ont reçu un goûter fort apprécié. (Un grand merci à Sandra pour son accueil et pour le temps consacré à faire des recherches qui nous ont beaucoup aidés dans leur travail!).

Dominique Favre | Enseignant



PROJET DE PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENEVE 2030 : RESPECTER LE TERRITOIRE

Un nouveau projet de plan directeur cantonal Genève 2030 a été élaboré par M. François Longchamp, conseiller d'Etat. Il remplace le projet initial de M. Mark Müller refusé par 41 communes. Ce nouveau projet tient compte des remarques émises par les communes. Pour sa part, Genthod en avait trois. Ce document de référence fixe et définit les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement cantonal pour ces vingt prochaines années. Il appartient au Grand Conseil d'en débattre puis de l'adopter d'ici au 20 septembre 2013. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Fédéral.

RESPONSABILITÉ A L'ÉGARD DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Les autorités cantonales assument une triple responsabilité à l'égard des générations futures. Il s'agit de leur permettre de se loger dans des habitations de qualité à prix décent; d'habiter et de travailler dans une agglomération offrant une belle qualité de vie et des espaces publics généreux et de vivre dans un canton dont les qualités paysagères, naturelles, patrimoniales et agricoles sont préservées. Aujourd'hui 100'000 Genevois ont moins de vingt ans. C'est en priorité pour eux que le Conseil d'Etat a conçu le plan directeur cantonal, afin de permettre la construction de logements en suffisance tout en préservant les qualités du paysage et en limitant l'emprise sur la zone agricole. Ce projet répond à l'ambition, inscrite dans la nouvelle Constitution, d'une «agglomération compacte, multipolaire et verte». Il vise à améliorer la densité des zones bâties, en particulier à proximité des axes de transport, et porte une attention soutenue à la qualité des espaces publics. Il offre un potentiel de 50'000 futurs logements tout en respectant le territoire.

Le plan directeur 2001-2015 avait sous-estimé les besoins en termes de logement, ce qui a contribué à aggraver la pénurie de logements. Il s'agit donc maintenant de rattraper ce retard et de répondre aux besoins des Genevois. On pense en particulier aux jeunes familles qui, aujourd'hui, sont trop souvent contraintes de s'installer en France voisine ou dans le canton de Vaud, faute de trouver un logement à prix abordable dans le canton. Le coût de ces départs est exorbitant : en pertes fiscales, en surcharge des axes de trafic pendulaire, en perte de qualité de vie et de lien social.

A Genthod, on observe actuellement cette densification ponctuelle de la zone villa. Des parcelles à une villa voient la construction additionnelle de villas jumelles. D'anciennes villas sont détruites et remplacées par des villas contiguës. C'est un processus relativement lent. Le coeur du village de Genthod est protégé car il fait partie des sites construits d'importance nationale.

PRÉSERVER LES QUALITÉS DU PAYSAGE

Les espaces agricoles qui représentent près de la moitié du territoire cantonal et l'accès à la nature en ville comme en périphérie, doivent être préservés. Il convient d'user de manière parcimonieuse de ce précieux territoire, garant d'une qualité de vie très enviable en comparaison internationale. C'est ainsi que l'emprise potentielle sur la zone agricole que permet ce plan directeur reste modeste (2.9%), dans les mêmes proportions que celle du précédent plan, y compris pour réaliser certains projets de parcs et d'équipements sportifs.

A Genthod, une parcelle inconstructible à cause des nuisances sonores aéroportuaires a été rendue à la zone agricole.

Les intentions politiques du plan directeur cantonal font l'objet d'une publication spécifique, destinée à un large public. Ce document, intitulé «Genève envie», a été conçu pour la première fois de manière à permettre à un public non averti d'appréhender les objectifs du plan directeur, dont la rédaction et la forme s'avèrent très techniques. Ces intentions politiques se matérialiseront au cours des prochains mois par des propositions de modifications législatives et réglementaires (réforme des Plans Localisés de Quartier, réglementation sur l'accession à la propriété en zone de développement, encouragement à la participation des communes dans la construction de logements). A ces éléments s'ajoute le projet de réforme de la péréquation financière communale, qui doit permettre aux communes de mieux faire face à leurs obligations en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements. **Pour Genthod, c'est un problème puisque la Commune ne dispose pas de terrains à bâtir.**

Les documents relatifs au plan directeur cantonal Genève 2030 sont disponibles sur le site internet officiel de l'Etat de Genève: www.ge.ch/plandirecteur2030.



CLUB DE JASS

L'initiative de ce groupe vient de l'ancien Maire M. Julien Leuba. Son idée était de rassembler des aînés de l'époque pour pratiquer diverses activités : travaux d'aiguilles, scrabble, bricolage et jeux de cartes. De nombreux Genthodais ont pu profiter de moments très agréables. Les membres actuels, au nombre de six, se voient régulièrement le mercredi de 13h30 à 17h30 à la cuisine de la salle communale. La Mairie, qui les soutient, peut chaque année compter sur eux pour l'épluchage des légumes lors de la préparation de la soupe de l'Escalade. Ce groupe, sous la responsabilité de M. Jean-Pierre Magnin, espère continuer encore longtemps son activité dans les nouveaux locaux du Centre Communal polyvalent, où ce club aura l'espace nécessaire pour s'agrandir.

RÉOUVERTURE DU MUSÉE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Du 18 au 20 mai, le Musée ouvrira tout grand ses portes à l'occasion d'un long week-end de festivités ponctué par de nombreux événements, pour les grands et les plus petits (concerts, spectacles, animations, etc.). Un moment unique et riche en surprises où le public pourra découvrir le nouveau visage du Musée à l'occasion de son 25ème anniversaire !

Tout l'information sur www.redcrossmuseum.ch



MÉMENTO

Bibliothèque communale

Elle sera ouverte, en plus des horaires hebdomadaires habituels, les samedis 11 mai et 8 juin 2013 de 9h à 12h.

Manifestations culturelles

Vendredi 31 mai 2013, à 20h, MM. François Creux, Ömer Sipahi et Xavier Parès animeront, à la salle communale, une soirée particulière: « Quand la musique et l'image font leur cinéma ». Humour, poésie, suspense, guerre et passions seront au rendez-vous durant cette heure palpitante. Une belle manière de clore la saison 2012-2013, à ne pas manquer !

Fête de la musique

La prochaine fête de la musique aura lieu samedi 22 juin 2013 dans la cour du Château, de 11h à 16h environ. Un apéritif sera offert par la Commune de 11h à 12h sous la tente dans la cour et vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place.

Promotions

Comme chaque année, la fête des Promotions se tiendra sur le terrain de sport, derrière l'école, le vendredi 28 juin 2013 dès 18h.

Avenches Military Tattoo

Les Communes de Bellevue et Genthod s'associent pour vous offrir le transport en car le vendredi 6 septembre 2013 pour l'Aventicum Musical Parade (Military Tattoo). Pour s'inscrire, il suffit de contacter la mairie, avant le 31 mai 2013 au 022 774 12 80 ou via info@genthod.ch.

La Mairie ne commande pas les billets d'entrée, donc n'oubliez pas de le faire par vos propres moyens !



Photo | Yves Beetschen

PRATIQUE

Désormais la commune de Genthod intègre dans son journal communal le code QR. Ce terme qui vient de l'anglais, QR Code, désigne une sorte de code-barres en deux dimensions. Le «QR» signifie Quick Response car le contenu que comporte ce carré noir et blanc peut être décodé rapidement. A la différence d'un code-barres classique, le code QR peut contenir beaucoup plus d'informations. Pour le lire, il faut un smartphone équipé d'un lecteur de code QR, application téléchargeable sur internet. Créé en 1994 par l'entreprise japonaise Denso-Wave, le code QR commence seulement à se faire connaître en Europe.

